

Département de la Corse du Sud

COMMUNE D'OLIVESE

TRAVAUX DE VOIRIE

***Réfection de la voie communale du chalet Pietri
et de ses réseaux***

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Note préliminaire

L'Entrepreneur devra sous peine de nullité de son offre, chiffrer la totalité des prix unitaires figurant au présent bordereau, y compris ceux qui ne sont pas utilisés dans le Détail des Quantités Estimées.

Les prix unitaires seront indiqués en Euros Hors Taxes, écrits en chiffres et en lettres.

Les ouvrages devront être exécutés conformément aux prescriptions et normes en vigueur, dans les règles de l'art et toutes sujétions confondues.

L'Entrepreneur ne pourra, sous peine de nullité de son offre, apporter aucune modification à la désignation des ouvrages.

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	
1.1	<p>INSTALLATION ET REPLIEMENT DE CHANTIER Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses éventuelles de location ou d'achat de terrains autres que ceux mis à la disposition de l'entreprise ; - les aménagements des terrains et des accès ; - les frais d'installation des ateliers, entrepôts et locaux de chantier ; - les branchements aux réseaux nécessaires (électricité, eau) ; - les demandes des différentes autorisations et envois des DICT ; - la fourniture des énergies et consommables divers nécessaire pendant toute la durée du chantier ; - l'amenée des engins, échafaudages et leur repliement ; - les frais de gardiennage et de clôture ; - toutes sujétions relatives au remplacement des clôtures de chantier endommagées ; - l'enlèvement des installations, le repli du matériel, la remise en état des lieux et l'évacuation des matériaux excédentaires ; - la remise en état des lieux et nettoyage, réfection des routes et des dégradations diverses causées involontairement dans l'environnement du fait des dits travaux ; - toute recommandation, obligations et directives précisées dans le PGC s'il y a lieu, le tout suivant les indications du Maître d'œuvre. <p>Ce prix s'applique forfaitairement en 2 phases : 60% après amenée et montage des installations de chantier et mise en place du matériel, 40% après démontage des installations, repliement du matériel et remise en état des lieux.</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement pour toute la durée du chantier toutes sujétions confondues.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
1.2	<p>ELABORATION DES DOCUMENTS GENERAUX</p> <p>Ce prix rémunère l'établissement de l'ensemble des notes de calculs et des plans d'exécution des ouvrages provisoires et définitifs, y compris les rectifications et mises à jour éventuelles conformément aux dispositions indiquées au CCTP.</p> <p>Il comprend l'ensemble des relevés de terrains, la rédaction des notes de calculs et des plans d'exécution des ouvrages provisoires et définitifs nécessaires à la bonne réalisation du chantier et énoncés au CCTP notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le programme d'exécution des travaux ; - les projets d'installation de chantier ; - le plan d'assurance qualité ; - le plan d'hygiène et de sécurité ; - l'étude de matériaux ; - l'étude de procédés ; - les notes de calcul justifiant le dimensionnement des ouvrages ; - les plans avec définition de l'implantation des ouvrages ; - les plans topographiques ; - la réalisation des dossiers et démarches auprès des différents concessionnaires de réseaux sur l'emprise des travaux. <p>Ce forfait sera rémunéré de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 % à la fin de la période de préparation ; - 65 % après visa par le Maître d'œuvre des différents documents ; - le solde après remise du dossier de récolement des ouvrages de la tranche (dossier de récolement rémunéré par un prix spécial). <p>L'achèvement des études d'une phase correspond à la date à laquelle le Maître d'Œuvre aura visé sans réserve, l'ensemble des plans correspondants.</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement à l'ensemble des prestations dues par l'Entrepreneur au titre de son marché toutes sujétions confondues.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
1.3	<p>RECOLEMENT - DOE</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le récolement altimétrique et planimétrique de classe A de l'ensemble des ouvrages après toutes modifications ; - le mémoire technique d'exécution des travaux ; - les fiches techniques, nature et provenance des matériaux utilisés ; - les notes de calcul justifiant le dimensionnement des ouvrages ; - le planning réel d'exécution des différentes phases du chantier ; - la fourniture de plans de récolement ; - les frais de confection de dossier. <p>Les plans seront exécutés aux frais de l'Entrepreneur, y compris l'établissement d'un plan au 1/200e avec altimétrie rattachée au NGF, qui sera remis par l'Entrepreneur en trois exemplaires au Maître d'œuvre plus une sur CD format DWG ou compatible.</p> <p>La diffusion au maître d'œuvre des certificats de conformité des essais. (Compacité, etc.)</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement pour l'ensemble des prestations dues par l'Entrepreneur au titre de son marché.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
1.4	<p>SIGNALISATION Ce prix rémunère, la signalisation de chantier telle que définie dans le guide de la signalisation routière. Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none">- la fourniture à pied d'œuvre des panneaux et matériels (supports etc...) y compris une réserve de panneaux de 25%.- l'entretien et la maintenance de la signalisation routière et piétonne.- les manipulations successives de toute la signalisation en fonction de l'état d'avancement des travaux et du phasage,- toutes les sujétions de travail sous circulation,- les sujétions nécessaires au travail et à une permanence des jours fériés et de nuit pour la maintenance de la signalisation.- l'entretien et la maintenance de cette signalisation tout au long des diverses phases des travaux.- le repliement de tout le matériel de signalisation. <p>LE FORFAIT:</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
2	TERRASSEMENTS	
2.1	<p>DEBLAIS EN TERRAIN DE TOUTE NATURE</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation des déblais en terrain de toute nature. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les opérations de piquetage. - La signalisation à mettre en place pour l'extraction des déblais à proximité des voies circulées. - toutes les opérations depuis l'extraction des matériaux jusqu'à leur lieu d'utilisation ou de dépôt provisoire en cas de réutilisation en remblais pour la part réutilisable. - La mise en décharge du complément. - le réglage de la surface obtenue après déblais, y compris réglage fin des talus et réalisation des redans. - Les frais d'occupation éventuel relatifs au dépôt provisoire et les frais de mise en décharge. <p>Ce prix s'applique au mètre cube en place.</p> <p>LE METRE CUBE EN PLACE :</p>	
2.2	<p>FOUILLES EN TRANCHEE REALISEES A L'ENGIN EN TERRAIN MEUBLE</p> <p>Les conduites, câbles et fourreaux auront une charge de 0.8 m sous chaussée circulée, les parois des fouilles seront réglées verticalement.</p> <p>L'entrepreneur réalisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage de ses ouvrages. - La mise en dépôt définitif des matériaux non réutilisables - L'extraction aux engins mécaniques des matériaux - La mise en dépôt provisoire des matériaux réutilisables en remblaiement des fouilles et l'évacuation au lieu de dépôt définitif de l'entreprise des éléments impropres. - Le blindage, boisage et étaieement éventuel - Les épaissements ou détournement des eaux souterraines et pluviales quels que soient les débits et les moyens nécessaires. - Le réglage du fond de fouille jusqu'à l'obtention de la cote et pente voulue moins 10 cm pour le lit de pose. - Le compactage du fond de fouille - L'évacuation au lieu de dépôt définitif des matériaux excédentaires, <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire réellement exécuté et mesuré sur place les fouilles en tranchée, en terrain de toute nature (meuble ou compact), pour canalisations, exécutées conformément aux prescriptions visées en généralités, jusqu'à 1,30 m de profondeur.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre cube mesuré en place toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE CUBE EN PLACE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
2.3	<p>PLUS VALUE POUR TERRASSEMENT EN TERRAIN ROCHEUX</p> <p>Ce prix s'applique en supplément au prix « Fouilles en tranchée réalisées à l'engin en terrain meuble » pour réalisation de fouille en terrain rocheux.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre cube mesuré en place toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE CUBE EN PLACE :</p>	
2.4	<p>SABLAGE</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du lit de pose en sable (10 cm minimum excepté quand le fond de fouille est en roche où l'épaisseur du lit de pose passe à 20 cm) ; - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de l'enrobage des caniveaux en sable ; - le compactage par couche de 30 cm maximum. <p>Ce prix s'applique au mètre cube toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
2.5	<p>GNT 0/31,5</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT 0/31,5 pour remblaiement de tranchée ; - le compactage par couches de 30 cm maximum ; - Le réglage de la surface <p>Ce prix s'applique au mètre cube toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
3	MACONNERIE	
3.1	<p>BETON ARME DOSE A 350 KG</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réalisation d'un revêtement de chaussée conforme aux stipulations du C.C.T.P. y compris toutes fournitures, transport, mise en œuvre des agrégats et liants, toutes sujétions incluses.</p> <p>Ce revêtement sera de type béton armé dosé à 350 kg de ciment par mètre cube.</p> <p>Son épaisseur moyenne sera égale à 12 cm.</p> <p>Ce prix comprend aussi la réalisation des joints de dilatation.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
3.2	<p>PLUS VALUE POUR REALISATION D'UN FOSSE PLUVIAL</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réalisation d'un fossé pluvial en béton conforme aux stipulations du C.C.T.P. y compris toutes fournitures, transport, mise en œuvre des agrégats et liants, toutes sujétions incluses.</p> <p>Le béton sera de type béton armé dosé à 350 kg de ciment par mètre cube.</p> <p>Son épaisseur moyenne sera égale à 12 cm.</p> <p>Ce prix comprend aussi la réalisation des joints de dilatation.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
3.3	<p>BETON ARME POUR DALLE SOUS CHAUSSEE</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La réalisation d'une dalle en béton armé C 30/37 conforme aux stipulations du C.C.T.P. au droit de la cave du Chalet y compris toutes fournitures, transport, mise en œuvre des agrégats et liants, toutes sujétions incluses.</p> <p>Le béton sera de type béton armé.</p> <p>Le ratio indicatif d'acier : 90 kg/m³</p> <p>Son épaisseur moyenne sera égale à 12 cm.</p> <p>Ce prix comprend aussi la réalisation des joints de dilatation.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
4	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES	
4.1	<p>FOURREAUX TPC POUR CABLES TELECOM</p> <p>Les prestations comprennent, la fourniture et la pose de fourreaux pour réseau télécom notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation et le piquetage, - la pénétration dans les différentes chambres de tirages, y compris calfeutrement - la fourniture et la pose de fourreaux TPC Dn 63 - la fourniture et la mise en place de l'aiguille de tirage, - l'obturation des extrémités du fourreau, <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
4.2	<p>CANALISATION PVC Ø 200</p> <p>Ce prix rémunère, la construction de canalisation en PVC SN8 de Ø 200 mm pour assainissement sous chaussées.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le piquetage, - La fourniture et pose du PVC SN8 - Toutes sujétions de coupe, de raccordement aux ouvrages de branchement et regards, le calfeutrement et les joints. - Toutes sujétions résultant du maintien des canalisations existantes. - La remise en état des abords <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
4.3	<p>RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fouilles pour la recherche et dégagement de la conduite existante - la préparation des canalisations, la découpe et les pièces de raccordement - le nettoyage après travaux de la canalisation existante - le remblaiement des fouilles. - La réfection du revêtement de chaussée - La coupe des tuyaux, - Les pièces spéciales pour branchement sur canalisation existante. <p>Ce prix s'applique au forfait, toutes sujétions confondues.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
4.4	<p>REGARD DE VISITE</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'un regard de visite à construire sur canalisation quelle que soit la hauteur. Ce regard sera constitué par des éléments préfabriqués superposables ou coulés en place.</p> <p>Ce prix comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fouilles en terrain de toute nature y compris l'évacuation des déblais excédentaires quelle que soit la distance de transport et toutes sujétions d'épuisement et de blindage. - Le compactage du fond de fouille. - Le béton de propreté. - La fourniture et la pose des éléments préfabriqués ou la mise en œuvre du béton y compris les coffrages pour parements fins et les ferrillages. - Les joints et toutes sujétions de raccordement avec les canalisations. - Le remblaiement des fouilles et le compactage méthodique de ce remblaiement. - La remise en état des abords. - La fourniture et la pose du tampon de visite série D400 de diamètre 600 mm. - Le scellement du cadre et toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité toutes sujétions confondues.</p> <p>L'UNITE :</p>	
4.5	<p>BRANCHEMENT PARTICULIER</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de boîtes et culottes de branchement selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boîtes de branchement préfabriquées et constituées de : un tabouret à passage direct avec joint souple d'un diamètre nominal de 315 mm et d'un diamètre de piquage de 160 mm. La boîte de branchement sera constituée d'un regard à passage direct en béton carré de 500 mm de côté ou d'un regard en PEHD circulaire de 400 mm de diamètre. Un élément de rehausse en PVC DN 315 mm, Un tampon fonte classe C 250 ou C300 360x360. Sa fermeture est assurée par un tampon, devant résister à une charge de 300 KN sous accotement bétonné et 250 KN en terrain naturel. Les tampons seront conformes à la norme EN124. Le tabouret sera situé en limite du domaine privé sur domaine public. - Culottes de branchement : Elles seront en PVC DN 200/160 de même classe de résistance que les conduites. En aucun cas le branchement ne pourra être réalisé à l'aide d'un T à angle droit. Seules seront utilisées des culottes à 45° ou 60°. <p>Ce prix s'applique à l'unité toutes sujétions confondues.</p> <p>L'UNITE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
4.6	GRILLAGE AVERTISSEUR Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose de grillage avertisseur de couleur normalisée, à 20 cm au-dessus de la génératrice haute du réseau d'eaux usées à poser. Ce prix s'applique au mètre linéaire toutes sujétions confondues. LE METRE LINEAIRE :	